Questions orales

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que j'ai l'intention d'autoriser à tour de rôle le député de Nickel Belt, puis celui de London-Est, à ne poser qu'une seule question.

[Français]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les coupures annoncées ce matin par le ministre des Transports visent directement l'économie du pays en général et celle de la région de Montréal en particulier, où se trouvent la moitié des emplois de VIA Rail.

Le ministre est-il en mesure de dire exactement combien d'emplois seront affectés à Montréal, tant chez VIA Rail que dans les industries locales, je veux dire chez les fournisseurs de VIA Rail qui sont plus d'une centaine à en dépendre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai donné cette réponse tantôt à mon autre collègue, en disant: «Les chiffres officiels, et vous pouvez vous en servir, ils sont sûrs, nous disent que c'est 912 emplois qui seront perdus.»

Mais le député me dit qu'on met en cause l'économie de Montréal. Monsieur le Président, les députés de cette Chambre sont heureux d'apprendre que dans les cinq prochaines années, en fonction d'un déficit que nous savons avoir hérité du gouvernement précédent, ces mesures vont permettre d'économiser un milliard de dollars directement sur les opérations gouvernementales.

Monsieur le Président, c'est ce que j'appelle de l'administration gouvernementale éclairée.

[Traduction]

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comment le gouvernement peut-il réduire de plus de 60 p. 100 les services voyageurs de VIA dans le sud-ouest de l'Ontario où, pourtant, un voyageur sur cinq a recours à ces services, où les étudiants de cycle supérieur, les travailleurs et les travailleuses et les gens d'affaires ont besoin de ces services, où les routes sont congestionnées et souvent très dangereuses? Comment le ministre peut-il justifier cette décision, qui est irresponsable, impitoyable et cruelle ?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis très fier de dire que nous maintiendrons la presque totalité des services dans le sud-ouest de l'Ontario. J'estime que c'est ce que les Canadiens veulent. Cependant, peu importe qu'il s'agisse du sud-ouest de l'Ontario, du Québec, des Maritimes ou de toute autre région du pays, il reste que nous devons prendre nos décisions dans l'intérêt national, et c'est ce que nous continuerons de

faire. Quand je pense au nombre de trains qui seront maintenus entre Toronto et Windsor, Toronto et Sarnia et Toronto et Niagara Falls, je le répète, je suis fier de cette décision.

RECOURS AU RÈGLEMENT

ANNONCES FAITES PAR LES MINISTRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, habituellement, les ministres qui veulent annoncer des initiatives ou des politiques importantes le font devant la Chambre des communes et non ailleurs. Ce matin, le ministre des Transports a fait son annonce à l'Amphithéâtre national de la presse au lieu de la faire à la Chambre des communes.

En regardant ce qui s'est passé à la période des questions aujourd'hui, on voit tout de suite pourquoi le ministre aurait dû faire sa déclaration ici. On constate en effet que les renseignements les points de vue et les faits présentés par le président de VIA Rail à la même conférence de presse diffèrent de ceux présentés par le premier ministre et le ministre des Transports aujourd'hui.

Je vous demande d'examiner la situation afin de déterminer si cette annonce faite à l'extérieur de la Chambre constitue une atteinte aux privilèges du Parlement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends l'argument du député et je lui enverrai dans les plus brefs délais une lettre lui rappelant que le gouvernement a eu assurément et davantage recours aux déclarations ministérielles que tout autre gouvernement depuis les 10 ou 12 dernières années et je lui prouverai que nous faisons ce genre de déclaration précisément à la Chambre. C'est mercredi, aujourd'hui, et le député sait que cette déclaration a été faite avec grande célérité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Non, la décision a été annoncée aussitôt qu'elle a été prise. Le ministre s'est mis à la disposition des députés lors de la période des questions, à laquelle il a d'ailleurs assisté du début jusqu'à la fin. L'opposition a eu tout le temps voulu pour l'interroger et nous maintenons que, par rapport à tout gouvernement qui nous a précédés, nous battons les records en ce qui concerne les déclarations ministérielles faites à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je crois que ce que le député de Thunder Bay—Atikokan a voulu démontrer, c'est que nous nous attendions à cette annonce depuis une semaine. Nous étions au courant d'une fuite concernant un document dont le gouvernement a quotidiennement nié l'existence pendant toute